

Prix de la Fondation MUTAC – 8^{ème} édition

L'ISOLEMENT DES PERSONNES AGÉES EN FRANCE

CAHIER DES CHARGES

La Fondation MUTAC, créée en 2013, s'inspire de l'objet du membre fondateur : la solidarité envers les familles endeuillées.

Dès son origine, la mutuelle fondatrice MUTAC a invoqué le lien intergénérationnel pour déterminer l'action de sa Fondation contre l'isolement des personnes âgées et ses conséquences sur leur santé. Au cours de ses premières années, la Fondation MUTAC a exploré la notion d'isolement et son expression concrète dans la vie. Pour se faire, elle a apporté son soutien à la réalisation d'études médico-sociales et au maintien puis au développement d'initiatives locales.

Elle a donc récompensé des **initiatives innovantes, concrètes et de qualité** d'associations, d'organismes solidaires de l'économie sociale, de sociétés coopératives à **l'échelle d'un département**.

À ce titre, elle a lancé, depuis 2015 (excepté en 2017), les Prix de la Fondation MUTAC. Des associations ont reçu une dotation de 5 000 euros chacune pour leur action menée localement sur un public isolé, géographiquement mais également socialement.

Ces deux dernières années, le contexte pandémique a renforcé la place de la Fondation MUTAC auprès des acteurs du quotidien qui luttent contre l'isolement des personnes âgées.

C'est pourquoi, cette année encore, la Fondation MUTAC a souhaité maintenir plus que jamais son engagement solidaire auprès des structures luttant contre l'isolement des personnes âgées avec les Prix de la Fondation MUTAC. La 8^{ème} édition est ciblée sur le caractère utile des actions présentées, caractère mesuré à l'aune d'indicateurs objectifs. Les candidats devront être porteur d'une envie de transmettre leur expérience auprès d'acteurs similaires dans d'autres territoires, de partager leur méthodologie.

OBJECTIFS

Promouvoir et valoriser les **initiatives innovantes locales** des organismes qui luttent contre l'isolement des personnes âgées par l'intermédiaire **d'actions déjà mises en œuvre**.

Les actions présentées devront démontrer leur utilité par des indicateurs de qualité et de quantité.

THÉMATIQUES

La Fondation MUTAC souhaite que les actions innovantes s'articulent autour des trois thématiques définies ci-dessous :

- Lutter contre l'isolement** par la mise en place d'actions innovantes à destination des personnes âgées ;
- Favoriser le lien intergénérationnel** par la mise en place d'actions à destination des personnes âgées
- Accompagner les changements de vie** par la mise en place d'actions à destination des personnes âgées.

NB : un projet ne peut répondre qu'à une seule thématique.

BÉNÉFICIAIRES DES PRIX DE LA FONDATION MUTAC

Cet appel à candidatures s'adresse à des associations locales, des organismes solidaires de l'économie sociale, des sociétés coopératives, **d'une existence d'au moins trois ans (Janvier 2020)** et à l'origine d'une initiative pour lesquelles les structures souhaitent diffuser leur connaissance et partager leur expérience, au-delà de leur action locale.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les critères de sélection des candidatures sont :

- Le caractère innovant de l'action réalisée
- Les résultats et impacts de cette action sur l'isolement des personnes âgées
- Le potentiel d'évaluation, de mesure, de communication et d'enseignement
- Le projet associatif de la structure
- La valorisation de l'action réalisée (communication, publication).

CALENDRIER PROVISOIRE

Étape 1	Diffusion du cahier des charges	12 décembre 2022
Étape 2	Réception des dossiers de candidature	12 février 2023
Étape 3	Instruction des candidatures	Février-Mars 2023
Étape 4	Examen des dossiers de candidature par un jury ad hoc	Mars 2023
Étape 5	Sélection des lauréats lors du comité de gestion de la Fondation MUTAC	Avril 2023

MODALITÉS DE RÉPONSE À L'APPEL À PROJETS

Un dossier de candidature est à renvoyer dûment rempli, **par mail exclusivement**, à l'adresse suivante : contact@fondationMUTAC.org avant le 12 février 2023 à minuit, accompagné des pièces annexes suivantes (en format PDF) :

- Les statuts ;
- La photocopie de la parution au Journal Officiel ;
- Les noms et prénoms des membres du conseil d'administration de la structure ;
- Les comptes d'exploitation et les bilans des deux dernières années ;
- Les procès-verbaux des deux dernières assemblées générales pour les associations.

Tout dossier incomplet ne sera pas expertisé.

Les informations et **dossiers à télécharger sont disponibles**
sur le site internet de la Fondation MUTAC : <http://www.fondationMUTAC.org/>

DATE LIMITE D'ENVOI : 12 février 2023 à minuit

PAR MAIL à contact@fondationMUTAC.org

Contact au 01 40 43 23 92 ou par e-mail : riis@fondationdelavenir.org

*Tous les dossiers enregistrés feront l'objet
d'un accusé de réception par e-mail sous quinzaine.*